

TERMES DE REFERENCE

**REALISATION D'UNE STRATEGIE DE DIFFUSION ET DE
PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET DE GESTION
DURABLE DES TERRES DANS LA REGION BONGOLAVA**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a été adoptée à Paris le 17 juin 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Madagascar l'a ratifiée en 1997 suivant la loi N° 96-022 du 04 Septembre 1996 et le décret N° 97-772 du 10 Juin 1997.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est un des mécanismes financiers de la mise en œuvre de la Convention. Le financement FEM est destiné à l'appui à la mise en œuvre de plusieurs domaines focaux dont celui de la composante « Dégradation des terres » qui vise principalement l'amélioration des services agro systémiques pour assurer les moyens d'existence des communautés locales.

Le projet a commencé ces activités opérationnelles en 2018. Les acquis sont déjà palpables et des actions sont déjà en cours pour leur diffusion et leur pérennisation. La présente étude visera donc à évaluer l'efficacité de ces actions et surtout de proposer des stratégies permettant de garantir la durabilité de ces actions et surtout sur comment les financer après le projet.

Ainsi, l'objectif principal du mandat est la disponibilité d'une stratégie visant à garantir la diffusion et la pérennisation des acquis du projet.

La présente étude vise à faire, une analyse approfondie des acquis du projet. Elle permettra de mieux orienter le projet pour faciliter la diffusion et la pérennisation de ces acquis.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1 Objectif général

L'étude vise à définir des stratégies pour garantir la diffusion ainsi que la pérennisation des actions en lien avec la gestion rationnelle et durable des terres entre autres le sol, les forêts, l'eau, la biodiversité.

2.2 Objectifs spécifiques

Cette étude vise spécifiquement à définir des orientations stratégiques et les stratégies visant à les opérationnaliser au niveau de la région Bongolava ainsi que les possibilités de leur application dans d'autres régions. Il s'agit entre autres de :

- Evaluer les acquis du projet afin d'en proposer des orientations stratégiques qui faciliteront leur diffusion ainsi que leur pérennisation ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie qui prend en compte les différentes opportunités et menaces ainsi que les leçons tirées du projet;
- Définir les moyens et modalités de mise en œuvre des stratégies dûment identifiées ;
- Assurer la cohérence et la pertinence des stratégies par rapport à la gestion durable des ressources en terres.
- Mettre en place un système de suivi et de rapportage de la mise en œuvre de cette stratégie de diffusion et de pérennisation.

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de l'étude, les résultats attendus sont les suivants :

- Des orientations stratégiques sont définies avec la participation des parties prenantes à tous les niveaux ;
- une stratégie qui permettra de diffuser les actions de gestion durable des terres est élaborée, incluant les ressources nécessaires et les opportunités de financement susceptibles de soutenir cette stratégie ;
- des indicateurs pour mesurer la cohérence et la pertinence de la stratégie sont proposés,
- un mécanisme de reporting sur les actions et progrès réalisées développé.

IV. METHODOLOGIE

L'étude sera conduite par un expert national qui travaillera sous la supervision de la coordinatrice nationale du projet de gestion durable des terres dans la région Bongolava.

L'expert proposera dès le départ l'approche méthodologique pour mener à bien l'étude. Pour ce faire, il devra au moins:

- faire une évaluation des acquis du projet afin d'en ressortir les stratégies nécessaires pour garantir leur diffusion et leur pérennisation (forces / faiblesses, défis / atouts, ...);
- mener une consultation auprès des différentes parties prenantes du projet à tous les niveaux,
- analyser les différentes contraintes et opportunités pour la mise en œuvre de la stratégie.

V. CALENDRIER ET RAPPORTAGE

La durée totale de la consultation est de vingt (25) jours ouvrables qui s'étaleront entre le 24 Mai et le 25 Juin 2021.

Un rapport consolidé provisoire sera remis au plus tard dans les quinze (15) jours après la fin de l'étude. Il sera transmis à la Coordinatrice nationale du projet pour la réunion de pré validation (restitution).

Un rapport consolidé définitif intégrant les commentaires et suggestions faits par les responsables du projet devra être déposé en cinq (05) exemplaires sur format papier et une (01) copie électronique, sept (05) jours après la réception desdits commentaires et suggestions.

Une synthèse de douze (12) pages au maximum du rapport définitif devra être jointe sur support numérique et format papier.

VI. PROFILS DES CONSULTANTS

Les candidats à la présente étude devront justifier des qualifications et expériences suivantes :

- BAC+5 minimum dans un domaine en rapport avec la socio-économie, la planification du développement, la gestion des ressources naturelles
- Expérience avérée dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions intégrant le genre dans les politiques et stratégies de développement ;
- Expérience avérée en gestion durable des terres ;
- Bonne expérience en matière d'élaboration de stratégies dont au moins une stratégie de diffusion et de pérennisation d'un projet ;
- Maîtrise des outils et approches participatifs ;
- Habileté à travailler avec des partenaires multiples.

VII. PROPOSITION DU CONSULTANT

Il est attendu du consultant une proposition technique et financière de nature à répondre aux besoins de la présente prestation.

La proposition technique comportera au minimum :

- une analyse critique des présents termes de référence sur 1 à 2 pages maximum ;
- une proposition détaillée (i) de chronogramme sur le déroulement de l'étude et de (ii) son pilotage et son suivi en temps réel ;
- une proposition méthodologique détaillée répondant aux résultats attendus et aux questions à traiter ;
- le parcours professionnel ;
- les consultations similaires ou formations réalisées.

VIII. Dossier de candidature

Les consultants intéressés devront produire les informations sur leurs capacités, qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission en soumettant un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de soumission adressée à la coordinatrice nationale du projet;
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission ;
- une copie du ou des diplômes ou autres certificats, justificatifs juridiques (NIF, Stat...) ;
- une note méthodologique présentant sa compréhension de la mission, sa méthodologie et son plan de travail assorti d'un chronogramme détaillé ainsi que ses éventuelles observations sur les termes de référence.

Le dossier est à envoyer sur courrier électronique à anaefoibe@gmail.com ou à déposer directement, sous-pli fermé avec la mention « Stratégie de diffusion-projet GDT Bongolava » au bureau de l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE):
LOT II Y 39 a bis Ampasanimalo, 101 Antananarivo

La date limite de dépôt de la proposition est le 22 Juin 2021 à 12h00 au plus tard.